



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/15470
29 octobre 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE EN DATE DU 29 OCTOBRE 1982, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE
LA JORDANIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la lettre en date du
27 octobre 1982 de l'Observateur permanent de l'Organisation de libération de la
Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies concernant une autre atrocité
commise par les autorités israéliennes.

Je vous saurais gré de bien vouloir distribuer la présente lettre ainsi que
les lettres ci-jointes de l'Observateur permanent de l'Organisation de libération
de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies comme document du
Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
(Signé) Hazem NUSEIBEH

Annexe I

Lettre datée du 27 octobre 1982, adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'Organisation de libération de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de Yasser Arafat, président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, j'ai l'honneur de porter d'urgence à votre attention les faits suivants.

Isham Abu Musalem, un Palestinien de 15 ans du camp de réfugiés de Balata dans la banlieue sud de Naplouse a été abattu hier par des colons israéliens. Un autre Palestinien a été grièvement blessé. Les balles qui ont tué Abu Musalem et blessé l'autre Palestinien ont été tirées d'un véhicule israélien du Conseil régional samarien traversant Naplouse.

Après la fusillade, le commandement militaire israélien a imposé le couvre-feu au camp de réfugiés palestiniens et deux écoles de Naplouse ont reçu l'ordre de fermer pendant une semaine.

Une fois encore, je dois demander au Conseil de sécurité de prendre des mesures immédiates afin d'éviter une aggravation dangereuse d'une situation qui est déjà extrêmement tendue dans les territoires occupés palestiniens.

L'Observateur permanent,

(Signé) Zundi Labib TERZI

/...

Annexe II

Lettre datée du 27 octobre 1982, adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'Organisation de libération de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Yasser Arafat, président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, m'a chargé d'appeler d'urgence votre attention sur ce qui suit.

Les manifestations de protestation se sont poursuivies aujourd'hui dans la plupart des localités et des camps de réfugiés des territoires palestiniens occupés, à la suite du meurtre hier à Naplouse par des colons sionistes d'Isnam Abu Musalem, âgé de 15 ans, du camp de réfugiés de Balata. A Naplouse, Ramallah, Al-Bireh et Bethléem, les manifestants ont clamé leur soutien à l'Organisation de libération de la Palestine et dénoncé les crimes sionistes perpétrés contre le peuple palestinien.

Des groupes de colons sionistes armés ont été vus patrouillant aux côtés des troupes israéliennes dans la région de Bethléem et en d'autres localités. Les troupes israéliennes ont ouvert le feu sur les manifestants dans plusieurs villes.

Les autorités d'occupation israéliennes menacent de fermer tous les établissements scolaires de la rive occidentale du Jourdain afin d'empêcher les étudiants de participer aux manifestations. Elles ont ordonné la fermeture des écoles de Kadri Tougan et de Ma'azoon pour une durée indéterminée, à la suite des manifestations qui se sont déroulées hier à Naplouse pour marquer la période de 40 jours qui s'est écoulée depuis le massacre israélien à Sabra et Chatila.

Des douzaines de garçons et de filles palestiniens ont été arrêtés, battus et humiliés par les soldats israéliens; ils étaient accusés d'avoir participé à des manifestations de protestation contre l'occupation israélienne. Ce matin, trois membres du Conseil des étudiants de l'Institut polytechnique d'Hébron ont été assignés à résidence pour six mois. L'arrêté d'assignation à résidence empêche les étudiants de poursuivre leurs études cette année.

Les autorités israéliennes d'occupation ont démoli deux maisons à l'aide de bulldozers à Idna, village situé dans le district d'Hébron. Les propriétaires palestiniens ont rejeté les allégations israéliennes selon lesquelles les maisons auraient été construites illégalement.

Dans le camp de réfugiés de Jabaliya, près de Gaza, les autorités israéliennes d'occupation ont démoli deux maisons appartenant à deux Palestiniens détenus, sous prétexte que les deux prisonniers adhéraient aux principes de la révolution palestinienne.

Six cents dunams de terres agricoles palestiniennes, dans le village de Beteen (district de Ramallah), ont été confisqués par les autorités d'occupation israéliennes.

Les troupes israéliennes ont fait irruption dans les locaux du Club culturel de Beit Sanour et arrêté quatre personnes. Le secrétaire du Club, Issam Ghuttas, est au nombre des personnes arrêtées et soumises à un interrogatoire provocateur.

A Tulkarem, les autorités d'occupation israélienne ont incarcéré Ibrahim Munanna, secrétaire de l'Union des travailleurs de l'hôpital Makassed dans la Jérusalem occupée.

Il ne fait aucun doute qu'Israël est sur le point de passer à une nouvelle étape de sa campagne de génocide contre le peuple palestinien vivant sous l'occupation sioniste.

Le Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine m'a chargé de vous demander de prendre des mesures immédiates, étant donné que cette politique et ces pratiques aggravent dangereusement une situation déjà explosive et constituent une sérieuse menace contre la paix et la sécurité.

L'Observateur permanent,

(Signé) Zuhdi Labio TERZI

